

# 17 COURCY, GRAND REIMS (FR) Echelle Microville I 12, faire d'une ancienne base aérienne un laboratoire pour la ville vivante

XL/L

Représentant d'équipe : architecte/urbaniste/  
paysagiste  
Localisation : Courcy, Marne (51)  
Population : Courcy 1210 habitants,  
Grand Reims 296 154 habitants  
Site de réflexion : 3 000 hectares  
Site de projet : 65 hectares

Site proposé par : SCIC Microville I 12  
Acteurs impliqués : SCIC Microville I 12, Ville de  
Courcy, Communauté Urbaine du Grand Reims  
Propriétaire(s) du site : SCIC Microville I 12  
Suites données au concours : Maitrise d'oeuvre  
urbaine, maîtrise d'oeuvre architecturale



## LES DÉFIS DU MILIEU HABITÉ

Abandonnée par l'armée depuis 2011, la base aérienne I 12 s'implante à cheval sur trois communes au nord de Reims. Le site de projet correspond à l'ancienne base vie située sur la commune de Courcy. Inscrit dans un territoire agricole, l'ancien site militaire est rapidement connecté à Reims et au village de Courcy. Il est longé par une route départementale déclassée sur sa frange est et une voie de chemin de fer sur sa frange ouest. Le canal de l'Aisne à la Marne qui passe à quelques centaines de mètres du site de projet propose une balade paysagère à l'échelle du territoire.

La trame orthogonale du site organise les espaces construits (3.8ha), les surfaces en enrobé (9ha) et les espaces en pleine terre (52.2ha). La faible densité bâtie laisse place à des espaces libres qui participent à l'identité des ensembles ; grande place, voies plantées, stationnements, bosquets, champs, etc. Une végétation hétérogène aux riches qualités paysagères investit largement le site et se propage depuis que la base n'est plus en fonctionnement.

Libre de toute occupation, le site opérationnel de 65 hectares accueille 40 bâtiments de typologies variées représentant 55 000 m<sup>2</sup> de surface à réinvestir. Construits entre 1930 et 1980, les bâtiments présentent un état particulièrement bon et offrent des espaces capables pouvant accueillir des programmes très divers. Le vacant apparaît ici comme la possibilité du vivant cherchant à reconnecter les activités humaines et non humaines. La transformation des ressources existantes à travers l'identité affirmée du site permet un projet d'expérimentation loin des modèles standardisés.

Gérée par une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) désormais propriétaire du terrain, la Microville I 12 cherche à trouver un nouveau rôle à l'échelle de l'agglomération du Grand Reims.

# COMMENT FAIRE DE CE SITE UN DEMONSTRATEUR POUR UNE VILLE INTELLIGENTE, PRODUCTIVE, INCLUSIVE ET DURABLE?



# COMMENT ACTIVER LE PATRIMOINE EXISTANT GRACE A UNE NOUVELLE PROGRAMMATION MIXTE ET INNOVANTE?



terres agricoles autour de la Microville



canal de l'Aisne à la Marne



centre sociaux culturel



croisement de la D966 et des voies de chemin fer

## QUESTIONS AUX CONCURRENTS

L'ambition de ce nouveau quartier est de générer de la valeur économique, sociale et environnementale selon les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU et d'atteindre les engagements de 2050 pour la neutralité carbone.

Le désir d'autonomie et d'innovation a pour but de faire de ce site un démonstrateur pour une ville intelligente, productive, inclusive et durable. La perspective est celle d'une ville régénérative : en mesure de produire de l'énergie, de la nourriture et de la biodiversité, de gérer et recycler les déchets, de stocker du carbone et de purifier l'eau.

Les enjeux du site invitent à réactiver le patrimoine existant grâce à une programmation mixte et innovante : des logements, des lieux de formations, des activités productives et d'artisanat qui s'organisent au sein d'une gouvernance partenariale porteuse d'un projet collectif de long terme.

Les typologies des bâtiments existants favorisent la réversibilité et l'évolution du bâti. L'objectif de la zéro artificialisation nette conditionne le développement du projet urbain.

L'organisation de ce territoire permet de penser un urbanisme par les vides et questionne les thèmes de la mutualisation des espaces publics et de la temporalité des usages. Comment les futurs utilisateurs peuvent cohabiter intelligemment ? Quel est le juste équilibre entre ces différentes activités pour favoriser des synergies à plusieurs échelles ?

La question de la mobilité se pose sur ce site de 2km de long. Malgré sa rapide connexion au territoire, la Microville 112 est un ensemble urbain étendu. Comment les habitants et les travailleurs peuvent se déplacer facilement tout en respectant les engagements de durabilité et d'écologie ?

L'occupation de ce territoire passe par plusieurs phases articulant court et moyen/long terme. Sa cohérence est conditionnée par un processus évolutif et adaptable à l'écoute des nouveaux entrants. Des outils innovants doivent être proposés pour mettre en place des modèles ambitieux en accord avec la ville vivante.



mess des officiers



bâtiment administratif



gymnase



hôtel des officiers